

ventes en 1922, non, il a préféré ajouter 81 millions à la dette publique. Si les choses avaient continué de cette façon et que mon très honorable ami fût resté au pouvoir, personne ne saurait dire ce qu'aurait été la situation l'an dernier. Dieu seul sait ce qu'aurait été la dette publique. Nous avons pensé qu'il était sage de faire face à la situation, de nous rendre aux faits et de remplir notre devoir.

Je ne m'arrête guère à la question de savoir qui est responsable de ces obligations, je déclare simplement que la meilleure chose à faire était d'y faire face et d'augmenter la taxe d'une façon ou d'une autre pour les payer. Nous avons augmenté la taxe sur les ventes. Si nous avions voulu suivre l'exemple de notre très honorable ami et ajouter tout le fardeau à la dette publique, nous n'aurions pas eu besoin de relever cet impôt. Mais nous l'avons augmenté et nous l'avons fait pour de bonnes raisons et nous ne pensons pas qu'ayant agi ainsi, nous devons nous en excuser. Nous n'avons pas équilibré le budget; nous espérons pouvoir le faire l'an prochain; nous avançons dans la bonne voie et nous nous efforçons de joindre les deux bouts. Si nous sommes obligés d'ajouter quelque chose à la dette publique, c'est parce que les circonstances nous obligeront à le faire. En attendant, nous disons au pays que la politique qui lui offre une exemption de ces nouvelles taxes est une politique plus sage que celle que mon très honorable ami proposerait d'appliquer.

A propos de la question de réciprocité, quand nous voulons considérer tout ce qu'elle comporte, nous prenons une très grande responsabilité et j'avoue avoir quelque raison de me réjouir de l'attitude de mon très honorable ami, non pas que je l'approuve, mais parce qu'il y a toujours quelque satisfaction à se trouver en présence d'une situation définie. Mon très honorable ami a dit que les résolutions que nous avons incorporées dans le budget ne signifient rien; ils nous dit qu'elles ne produiront rien. Je ne sais pas si elles produiront quelque chose ou non. Pourtant, j'estime qu'il est désirable que les résolutions y soient; il est désirable d'avoir une déclaration claire sous la forme la plus officielle du désir et du bon vouloir du peuple canadien de conclure une convention amicale avec le gouvernement des Etats-Unis quand ce gouvernement sera prêt à discuter toute proposition en vue de la réciprocité. Comme il a paru sage en 1879 d'introduire cette proposition dans la loi du tarif de cette époque, proposition qu'on désignait communément sous le nom d'offre permanente, de même je pense qu'il est sage aujourd'hui d'introduire à nouveau cette offre permanente, non pas parce qu'elle contient quelque chose de nouveau ou parce que nous

[L'hon. M. Fielding.]

espérons en obtenir quelque chose, mais simplement parce que nous pensons qu'il est bon d'avoir une affirmation claire du désir du gouvernement du Canada de conclure une convention avec le peuple des Etats-Unis. Le peuple américain, après les événements de 1911, pourrait avoir raison de déclarer énergiquement qu'il ne veut pas de la réciprocité et je ne blâmerais aucun Américain que je rencontrerais s'il me disait: "A quoi sert que vous parliez de réciprocité maintenant? Vous aviez une occasion d'avoir la réciprocité en 1911 et vous l'avez repoussée, il n'y a pas grande utilité de parler de cette question maintenant." Beaucoup de choses pourraient justifier cette opinion si un Américain venait à l'exprimer. Dans tous les cas, nous sommes persuadés qu'il est sage de ne pas laisser de place aux malentendus, mais que nous devrions faire savoir clairement et distinctement, de la manière la plus précise et la plus formelle possible que c'est maintenant notre désir.

Mon très honorable ami a adopté un nouvel argument en matière de réciprocité. Il discute les événements de 1911 et il déclare que s'il n'a pas voulu appuyer la convention de réciprocité de 1891 c'est parce qu'elle manquait de permanence. Si seulement, dit-il, nous avions l'assurance de la permanence, ce serait parfait.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je n'ai pas dit cela: j'ai dit qu'il y avait quelque chose à dire en faveur et beaucoup à dire contre, mais qu'il serait de beaucoup préférable d'avoir quelque certitude à ce sujet.

L'hon. M. FIELDING: J'ai par hasard sous les yeux les paroles exactes de mon très honorable ami et je citerai ses paroles pour justifier ce que j'ai dit.

Le très hon. M. MEIGHEN: Très bien, lisez ce que j'ai dit.

L'hon. M. FIELDING: J'ai ici les paroles exactes de mon très honorable ami, et, pour éviter tout malentendu, je citerai le texte de ce passage de son discours:

Pour conclure avec eux un accord commercial, il faudrait au moins être assuré que cet accord pût être permanent.

Le très hon. M. MEIGHEN: C'est en partie ce que j'ai dit.

L'hon. M. FIELDING: Et un peu plus loin, mon très honorable ami ajoute:

Mais, comme je l'ai dit il y a un instant, un pareil traité pourrait avoir une certaine raison d'être si on avait la certitude ou l'espoir qu'il pût être permanent.

En d'autres termes, il veut l'assurance que la convention sera permanente. Et il continue: